



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 75574

Texte de la question

M. André Aschieri interroge Mme la secrétaire d'Etat au logement sur les conclusions de l'étude pilote de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, réalisée en 2001 sur quatre-vingt-dix logements et neuf écoles. Selon cette étude, dans les logements, les pollutions qui ont été enregistrées sont majoritairement endogènes, notamment en ce qui concerne les substances chimiques volatiles. Trois substances chimiques cancérogènes avérée (benzène) ou probables (trichloroéthylène et tétrachloroéthylène) ont par ailleurs été mesurées. Ce rapport préconise certaines mesures en direction des professionnels du bâtiment, notamment une nouvelle réglementation en ce qui concerne la ventilation, prévoir par exemple des fenêtres dans les salles de bains et les toilettes, éviter les passages entre les garages et les maisons... Aussi, il aimerait connaître son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75574

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2077